

Jean-Yves LE BOUILLONNEC
Député du Val de Marne

PARIS, le 1^{er} septembre 2005

COMMUNIQUE DE PRESSE

Suite aux dramatiques incendies survenus dans des logements insalubres les 26 et 29 août dernier, le Premier ministre a déclaré qu'il allait enfin « prendre toute la mesure des besoins » provoqués par la crise historique du logement en France. Pourtant, à nouveau, les dispositions annoncées aujourd'hui par le chef du Gouvernement lors de sa conférence de presse ne sont pas à la hauteur des enjeux.

En premier lieu, la revalorisation de 1,8% de l'aide personnalisée au logement (APL) reste très largement insuffisante. Versée à plus de 6 millions de bénéficiaires, cette aide doit en principe être réactualisée chaque année. Or une seule réactualisation a eu lieu, en mai 2004, à l'initiative de la majorité. Compte tenu de l'inflation et de l'augmentation vertigineuse du montant des loyers, des spécialistes reconnus estiment que le pouvoir d'achat des aides personnelles a été amputé de près de 8,5% depuis 2002. Cette unique réactualisation s'est accompagnée, au surplus, d'une exclusion de 250 000 bénéficiaires.

En deuxième lieu, l'enveloppe de 50 millions d'€ supplémentaires pour la lutte contre l'insalubrité est également largement en deçà des besoins. Sachant que le coût moyen par habitation pour une remise aux normes est de 25 000 €, cette enveloppe ne permettra de rénover que 2000 logements alors qu'ils se comptent par dizaines de milliers sur l'ensemble du territoire national.

Enfin, aucune mesure n'est annoncée pour prendre en compte les problèmes spécifiques de l'Ile de France. Chacun s'accorde aujourd'hui pour reconnaître que la région Ile de France constitue un bassin d'habitat cohérent et qu'elle est le seul échelon pertinent pour conduire une politique du logement efficace et solidaire. Pourtant, Jean-Yves LE BOUILLONNEC rappelle que le Gouvernement et sa majorité ont repoussé son amendement visant à tenir compte de cette spécificité en organisant la coopération entre toutes les collectivités sur toutes les problématiques du logement, à partir d'une compétence déléguée à la Région. Accompagnée d'un renforcement sensible des pénalités encourues par les communes ne construisant pas de logements sociaux, cette organisation permettrait de mieux répartir la construction de ces logements sur l'ensemble des départements de la Région.

Jean-Yves LE BOUILLONNEC